

Province de Québec
Comté Labelle

10-1-45

A une assemblée publique des électeurs propriétaires du canton Joly tenue à la salle municipale du village de Labelle pour procéder à la mise en nomination pour la charge de Maire en remplacement de monsieur Hélaire Labelle sortant de charge et pour les charges de conseillers municipaux en remplacement de messieurs: Raoul Francoeur, Victor Smartel et Arthur Labelle tous trois sortant de charge il l'assemblée est présidée par Georges Godard, président d'élection.
Après avoir l'heure de dix heures de l'avant midi le président déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désireraient choisir comme maire et comme conseillers municipaux du canton Joly en remplacement des personnes ci-dessus mentionnées.

Il est proposé par monsieur Wilfrid Machabée propriétaire du canton Joly.

Secondé par monsieur Les Trilpours cultivateur du canton Joly.

Admis

Que monsieur Arthur Sebonte soit mis en nomination comme maire et que messieurs: Raoul Francoeur, Victor Smartel et Adélard Brunet soient mis en nomination comme conseillers municipaux du canton Joly.

Signé:

Wilfrid Machabée

Les Trilpours

10-1-45

Advenant l'heure de midi de présidence &
 de clôture l'assemblée close:

Ont été mis en nomination comme maire
 du Canton Joly, monsieur Arthur Labonté;
 et comme conseillers municipaux, messieurs
 Raoul Francoeur, Hector Martel et Adolphe
 Brunet tous cultivateurs du Canton Joly.

Comme il n'y a que le nombre voulu
 de candidats à l'élection aux dites charges de
 maire et de conseillers; je proclame
 élu par acclamation comme maire
 monsieur Arthur Labonté et comme
 conseillers municipaux, messieurs
 Raoul Francoeur, Hector Martel et Adolphe
 Brunet.

Georges Godard
 Président d'élection

Je soussigné Arthur Labonté ayant été
 élu maire du Canton Joly jure
 sur les saints-Évangiles que je
 remplirai bien et fidèlement les
 devoirs de cette charge et ce au
 meilleur de mon jugement et
 de ma capacité.

Ainsi; Que Dieu me soit en aide

Pris serment devant moi à Labelle
 ce 22^{ème} jour de janvier 1945

Arthur Labonté

Je soussigné Hector Martel ayant été élu conseiller
 municipal du Canton Joly jure sur les saints-
 Évangiles que je remplirai bien et fidèlement
 les devoirs de cette charge et ce au meilleur
 de mon jugement ou de ma capacité.

Ainsi; Que Dieu me soit en aide.
 Pris serment devant moi à Labelle ce 22^{ème} jour
 de janvier 1945.

Hector
 Martel

Province de Québec
Comté Labelle Je soussigné Adélard Brunet ayant
été élu conseiller municipal du Canton
Joly jure sur les Saints-Evangiles
que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de cette charge
et ce au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle
ce vingtième jour de février mil-neuf
cent-quarante-cinq.
Geo Godard Adélard Brunet
Secrétaire-Trésorier

Province de Québec
Comté Labelle

Je soussigné Raoul Francoeur ayant
été élu conseiller municipal du Canton Joly
jure sur les Saints-Evangiles que je
remplirai bien et fidèlement les devoirs
de cette charge et ce au meilleur
de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle
ce 17 avril 1945.
Raoul Francoeur
Geo Godard Secrétaire-Trésorier -

5-3-45

Province de Québec
Comté Labelle À une session générale du Conseil
municipal du Canton Joly tenue au
lieu et à l'heure ordinaires des
sessions du dit conseil le lundi
cinq mars mil-neuf-cent-quarante-cinq
et à laquelle session sont présents;
Messieurs Arthur Lafonté, Maire, et Messieurs
les conseillers: Adélard Brunet, Pierre Galt,
Gaston Gaudet, Victor, Mortel et
Henri Valiquette formant quorum sous

5-3-45

la présidence de monsieur Arthur Rabouet, Ingénieur.

Il est proposé par le conseiller Henri Taliquette
Secondé par le conseiller Nestor Martel:

Que les minutes de l'assemblée du onze novembre, mil-neuf-cent-quarante-quatre soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Nestor Martel
Secondé par le conseiller Henri Taliquette

Que le secrétaire soit autorisé à faire ouvrir le chemin sur la grande route entre la montée Causon et la terre de monsieur J.C. Forget aussitôt que la neige commencera à fondre.

Adopté.

Proposé par le conseiller Adolphe Brunet
Secondé par le conseiller Nestor Martel

Que les personnes suivantes soient nommées aux charges suivantes:

Estimateurs: André Brassard, Henri Godard
Jean Genet.

Inspecteurs de voirie: Rang A - Armand Fauchant
" " " " " B - Abondius Davies

" " " " " D-E-F - Joseph Paradis

" Rang H et S. Montée Chapleau - Germain Godard

" Rang Q " Brassard - Donat Taliquette

" Rang H et Q. Brisson - Louis Jubinville

" Rang I et H - C. P. et 1018 - René Gagné

" Rang I Montée Renaud - Georges Godard

" " I Montée Causon et Causon - Philippe Causon

" Rang I minerve et Rang A Labelle: G. Erik Francœur

Inspecteur Affaires: Arthur Francœur, Eugène Cellotte, Auguste Causon, Adrien Labelle, Erariste Lavoie.

5-3-45

Gardiens d'Enclou: Adrien Ledilotte
Julien Brayard; Emile Jarmin; Joseph
LeBlanc et Angel Raizon

Adoptée.
Proposé par le conseiller Gustor Martel.
Secondé par le conseiller Pierre Lét
Que ce conseil prie l'Honorable Ministre
de la Pêche de bien vouloir nous accorder
une subv. d'au moins \$ 500.00 cette année
pour la construction d'une partie de la
route du Lac Desbelle en travaux permanents.
Et de nous obtenir au Ministère de
la Colonisation les octrois suivants, savoir:

Rang A Canton Joly du lot 1 au lot 25 \$ 500.00

Rang F " " " " " 35 au 40 \$ 500.00

Montée Brassard et rang G \$ 500.00

Montée Chapleau et rang G et H - \$ 1500.00

Chemin Rang G du lot 1 @ 10 et Rang H du lot 10 @ 8 - 500.00

Montée Ringuet et Rang G du lot 17 au lot 29 - 500.00

Rang H de la route de la mine

jusqu'au lot 25 Rang H chez Gaston Baudart \$ 500.00

Et que l'octroi de \$ 500.00 qui avait
été promis en 1944 pour le chemin de
la Petite Minerve soit accordé cette
année.

Et que copie de cette résolution soit
adressée à l'Honorable M^r Piquette
député du Comté le priant instamment
de nous accorder ces octrois le plus tôt
possible parce que tous nos chemins
sont dans un très mauvais état étant
donné qu'aucun octroi n'a été accordé
depuis plus de cinq ans pour ces travaux.

Adoptée.
Proposé par le conseiller Adélard Brunet
Secondé par le conseiller Gustor Martel
Que ce conseil prie le député de
nous obtenir un quideur du gouvernement

5-3-45

gratuitement pour l'entretien de nos chemins
qui sont dans un état déplorable.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Nestor Martel
Secondé par le conseiller T. Brunet Que
ce conseiller prie l'honorable Dr Lagette
de faire des démarches pour nous obtenir
un médecin résidant dans la
municipalité.

Adoptée

Proposé par le conseiller Nestor Martel
Secondé par le conseiller Gaston Baudart
Que les comptes suivants suivants
soient acceptés et payés.

Adoptée

Proposé par le conseiller Nestor Martel
Secondé par le conseiller Adélard Brunet
Que le prélevé imposant le taux de
la taxe générale pour rencontrer les
dépenses prévues pour l'année 1945
soit fixé à une cent dans la piastre
et imposé sur tous les biens fonds
imposables de la municipalité suivant
le rôle d'évaluation actuellement en
force afin de rencontrer les dépenses
générales prévues pour l'année 1945.

Adoptée

Proposé par le conseiller Nestor Martel
Secondé par le conseiller Adélard Brunet
Que le prix des hommes employés
aux travaux de chemins soit fixé
comme suit à l'avenir:

Un homme seul 35¢ de l'heure
" " avec cheval 45¢ " "
" " " 2 chevaux 60¢ " "

Adoptée

Proposé par le conseiller Nestor Martel
Secondé par le conseiller Pierre Gât
Que monsieur Antonio Judis prenne

sa frontière à l'avenir dans la monte
~~Brossard~~ sur une longueur d'au moins
 600 pieds.

Propose par le conseiller ^{adoptée} Henri Vaquette
 Seconde par le conseiller Pierre Clot
 Que la séance soit levée.

Arthur Labonté, Maire ^{adoptée}
 Geo Godard, Secrétaire-Trésorier

4-6-45

Province de Québec
 Comté Labelle

A une session générale du conseil
 municipal du Canton Joly tenue au
 lieu et à l'heure ordinaires des sessions
 du dit conseil le lundi quatre juin
 mil-neuf-cent-quarante-cinq et
 à laquelle session sont présents
 monsieur Arthur Labonté Maire et
 messieurs les conseillers; Gustave
 Sandart, Adélaïde Brunet, Raoul
 Francoeur, Dextor Martel, formant
 quorum sous la présidence de
 monsieur Arthur Labonté, Maire.

Il est proposé par le conseiller Dextor Martel
 Seconde par le conseiller Adélaïde Brunet
 que les minutes de l'assemblée du
 cinq-mars 1945 soient adoptées et
 signées.

Propose par le conseiller ^{Adoptée} Adélaïde Brunet
 Seconde par le conseiller Raoul Francoeur
 Que ce conseil renouvelle la demande
 d'octrois faite le 5 mars dernier pour
 tous nos chemins de colonisation
 qui sont en très mauvais état et
 prie instamment l'honorable C. J.
 Paquette, député du Comté de bien

4-6-45

vouloir nous obtenir ces octrois le plus tôt possible.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Victor Martel
 Secondé par le conseiller Roger Francoeur
 Qu'une demande d'avein soit faite en
 faveur des lacs suivants : et que les
 personnes ci-dessous mentionnées se
 chargeront d'en faire la distribution.

Lac Labelle 10000 par: Gaston Landant
 Lac Belanger 2000 par: Evariste St-Jean
 Lac Brochet 2000 par: Adolphe Brunet

Adoptée.

Proposé par le conseiller Adolphe Brunet
 Secondé par le conseiller Victor Martel
 Que le rapport de vérification des livres
 et comptes de cette corporation pour l'année
 mil-neuf-cent-quarante-quatre tel que
 dressé par monsieur J. Denis Martin
 comptable soit accepté et qu'une somme
 de \$25.⁰⁰ lui soit payé pour ce travail tel
 que convenu avec en plus \$1.⁶² pour
 frais d'avis.

Et que monsieur J. Denis Martin soit
 réengagé comme vérificateur des livres
 et comptes de cette corporation pour l'année
 1945 aux mêmes conditions.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Victor Martel
 Secondé par le conseiller Adolphe Brunet
 Que ce conseil demande à la Belumont
 Construction Compagnie; de bien vouloir
 élargir la coupe dans la montée Lauson
 et qu'il s'entende avec les propriétaires
 du terrain qui sont disposés à fournir
 le terrain à cette fin.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Victor Martel

4-6-45

Secondé par le conseiller Adélaré Brunet
Que les changements susdits soient
entrés au rôle d'évaluation.

Bref le nom de Wilfrid machabée et
autres celui de Joseph Brousseau (fils)
sur le lot no. 38^e rang 9.

Lot no 38^e rang 9. Bifferlepton de Lucien
Boivin et entrés celui de Adélaré Brunet
comme propriétaire.

Adoptée.

Arthur Labonté Maire
Georges Godard Secrétaire Trésorier

2-7-45

Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du conseil
municipal du canton Joly tenue au lieu
dit conseil le lundi deux juillet mil-neuf-
cent-quarante-cinq, et à laquelle session
sont présents; monsieur Arthur Labonté
Maire et messieurs ses conseillers:
Pierre Blot, Adélaré Brunet et Henri
Valiquette formant quorum sous la
présidence de monsieur le Maire.

Il est proposé par le conseiller Adélaré Brunet
Secondé par le conseiller Henri Valiquette
Que les minutes de l'assemblée du 4 juin
1945 soient adoptées et signées.

Adoptée.

Voie de motion est donné par le conseiller
Pierre Blot, que à la prochaine session
du conseil de cette municipalité il sera soumis
un règlement ordonnant la fermeture du
chemin Chapleau longeant le lot no. 40 rang 9
à partir des limites du canton Joly et la mener
jusqu'à la ligne de division des lots nos. 39 et 40
rang 9. parce que ce chemin n'est d'aucune
utilité pour le canton Joly.

adoptée.

2-7-45

Proposé par le conseiller Henri Valiquette
 Secondé par le conseiller Adélar Brunet
 Que demande soit faite au conseil de La
 Minerve de bien vouloir passer un
 règlement ordonnant la fermeture du
 chemin Chapleau traversant les lots nos.
 1-2 et 3 rang # Canton La Minerve.

Adopté

Proposé par le conseiller Pierre Blot
 Secondé par le conseiller Henri Valiquette
 Que les comptes suivants soient acceptés
 et payés:

Arthur Labonté, Construction d'un pont lot 11 rang #	21. ⁰⁰
Maurice Labonté " " " " " "	34. ⁰⁰
Cléophas Pelise " " " " " "	26. ⁸⁸
Gaston Pelise " " " " " "	15. ⁷⁵
Léon Cédilotte " " " " " "	15. ⁷⁵
Arthur Labonté 3.61 pieds bois cidre fournis	18. ⁰⁵

Adoptée

Proposé par le conseiller Pierre Blot.
 Secondé par le conseiller Henri Valiquette
 Que la séance soit levée.

Adopté

Arthur Labonté, maire
 Georges Podard, Secrétaire-Trésorier

5-11-45.

Province de Québec
 Comté Labelle

À une session générale du conseil
 municipal du Canton Joly tenue au lieu
 et à l'heure ordinaires des sessions du
 dit conseil le lundi cinq novembre
 mil-neuf-cents-quarante-cinq et à
 laquelle session sont présents; Monsieur
 Arthur Labonté, Maire et messieurs les
 conseillers; Pierre Blot, Adélar Brunet
 et Gaston Baudart formant quorum
 sous la présidence de monsieur
 Arthur Labonté, Maire

5-11-45

Il est proposé par le conseiller Adélarde Brunet
 Secondé par le conseiller Gaston Baudart
 Que les minutes de l'assemblée du
 deux juillet mil-neuf-cent-quarante
 cinq soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Adélarde Brunet
 Secondé par le conseiller Pierre Clot.
 Que la résolution autorisant le Bella
 Téléphone Compagny à poser deux ancras
 à l'intersection de la route 204 avec le
 chemin de La Rivière soit adoptée

Adoptée.

Proposé par le conseiller Adélarde Brunet
 Secondé par le conseiller Gaston Baudart
 Que les changements suivants soient
 entrés au rôle d'évaluation:

Cécile Tremier, Augmenté de 100. l'évaluation des bâties
 sur le lot no. 22^a rang H.
 Lot no. 38^a rang G. augmenté de 75.⁰⁰ l'évaluation
 des bâties et en diminué d'autant l'évaluation
 des bâties sur le lot no. 36 rang G.

Et que le rôle d'évaluation soit accepté
 tel que revu et amendé par les estimations
 pour l'année 1945.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Pierre Clot
 Secondé par le conseiller Gaston Baudart
 Que monsieur Réal Bévisse soit nommé
 inspecteur de voirie pour la montée Beassard
 et une partie du rang G. en remplacement
 de monsieur Napoleon Gilman.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Adélarde Brunet
 Secondé par le conseiller Gaston Baudart
 Que la partie de la montée Renaud comprise
 entre les deux routes sur les lots nos 5 et 6
 du rang G. soit fermée à la circulation
 publique, le propriétaire du lot no 6 aura toutefois

5-11-45

le privilège de passer et se servir de ce chemin pour son besoin personnel en entretenant des barrières aux deux extrémités.

Adoptée

Proposé par le conseiller Gaston Baudart
Secondé par le conseiller Adélarde Brunet
Que le secrétaire soit autorisé à faire rendre les travaux de construction ou de réparation à la clôture le long de la montée Brisson au plus bas soumissionnaire sujet toutefois à l'approbation du conseil.

Adoptée

Proposé par le conseiller Adélarde Brunet
Secondé par le conseiller Gaston Baudart
Que le secrétaire soit délégué de ce conseil auprès du conseil de La Minerve, afin d'obtenir de la Corporation du Canton Minerve la fermeture par règlement de cette partie du chemin Colapleau comprise entre le canton Marchand et le canton Joly sur les lots nos 1-2 et 3 du rang III du dit canton Minerve, parce que ce chemin n'est plus d'aucune utilité pour les cantons Joly et La Minerve attendu que le canton Marchand a fermé la partie située dans son territoire et que le canton Joly désire aussi fermer la partie qui le concerne.

Adoptée

Proposé par le conseiller Pierre Blot
Secondé par le conseiller Gaston Baudart
Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Replirin Brousseau	55 mps de gravier @ .05	\$ 2.75
Auguste Brisson	Entretien montée Parnas	\$ 1.20
"	" frontière	\$ 8.75
Napoléon Gelinar	"	\$ 14.46
Arthur Francoeur (père)	Montée Brisson	\$ 7.35
	Chemin du lac	7.00

5-11-45 Donat Ferreault Entretien Chemin du Lac #3.50
 Raoul Francoeur " " " " 7.00
 Candide Pétourneau avec un camion # 20.00
 Paul-Emile Francoeur Ent. Chemin du Lac 7.00
 " " " " Frontière Rodomar 1.05
 " " " " Grenier 1.05
 René Blot Entretien Frontière lot 10 rang H #.35
 " " " " lots 11-12 " H # 17.49
 G. F. Heuber " Montée rang H 2.00
 Napoléon Francoeur " Chemin du Lac 7.00
 Louis ^{Père} Dubinville Ent. Chemin du Lac 46.70
 George ^{Mère} Cormier " Adopté 3.15
 Gaston ^{Père} Baudart " " 9.60
 Proposé par le conseiller Pierre Blot
 Secondé par le conseiller Gaston Baudart.
 Que la séance soit levée.

Adopté

Arthur Lalonde, Maire
 Georges Rodard, Secrétaire-Trésorier

9-1-46. A une assemblée publique des électeurs propriétaires du Canton Goly tenue à la salle municipale du Village de Labelle, lieu ordinaire des sessions du conseil le mercredi neuf janvier mil-neuf-cent-quarante-six pour procéder à la mise en nomination à la charge de conseillers municipaux, en remplacement de messieurs: Gaston Baudart, Pierre Blot et Henri Valiquette, tous trois sortants de charge; l'assemblée est tenue sous la présidence de Georges Rodard Président d'Élection et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements, ainsi que à l'avis donné pour la présente élection.

Advenant l'heure de dix heures de l'avant-midi, le président déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs